

Questions CFDT pour réunion extraordinaire du CSE du 24 Mars 2020

1. Quelle sont aujourd'hui les véritables activités essentiels ?
2. Pourquoi des salariés en télétravail sont mis en chômage partiel alors que l'activité subsiste ?
3. La durée de demande de chômage va jusqu'au 31 Mars, alors que la demande de chômage possible était de 2 mois (condition futur décret), la direction ne se projette telle pas sur une période plus longue et des conséquences en découlant ?
4. Pouvons-nous avoir la vision des salariés travaillant par attache et par bâtiment pour avoir une véritable vision des risques ?
5. Comment ont été fait les choix des salariés travaillant (situation de familles, autres) ?
6. Combien d'élus et mandatés encore en activité sur site ?
7. La responsabilité de l'entreprise englobe les sous-traitants et prestataires :
 - Combien continuent à travailler pour nous ?
 - Combien interviennent sur le site de Villaroche (société et nombre) ?
 - Une aide leur est il apporté par SAE et par le groupe ?
8. Comment sont traité l'indemnisation des personnes dispensées ?
 - Si elles ont un arrêt de travail de leur médecin traitant ?
 - Si c'est une décision médecins sites ?
 - Si c'est pour garder leurs enfants ?
 - Perde t'il la prime d'équipes ?
 - Dans quels cases apparaissent ils sur le tableau de demande en chômage partiel ?
9. Quand vous parlez d'un maintien à 70% du brut, cela concerne t'il tous les salariés même ceux en forfait aujourd'hui ?
10. Quid des congés (durant cette période) déjà posés aujourd'hui ?
11. Quid des congés (durant cette période) pour évènements familiales déjà posés aujourd'hui ?
12. Y aura-t-il possibilité de poser des congés ou JRTT durant le chômage partiel ?
13. Y aura-t-il possibilité de les poser via mail ou hiérarchie si personne non sur site ?
14. Y avait-il possibilité de mettre des salariés en formation MOOK pendant cette période ?
15. Ne pouvait on pas augmenter le télétravail dans cette période ?
16. Comment la direction va-t-elle gérer les inégalités de traitement entre salariés ? Les cadres rémunérés à 100%, les non cadre travaillant la peur au ventre, les non cadres qui perdent environ 20% de leurs rémunération ?